



## AVIS PUBLIC

### Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 483.2026 ayant pour objet l'occupation et l'entretien des bâtiments

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 janvier 2026, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 483-2026.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 février 2026 à 19 h 15, à la salle du Conseil municipal, au 953, Rue Principale à Saint-Stanislas. L'objet de l'assemblée portera sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.
3. Au cours de cette assemblée publique, Mme la maire, France Simard, expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement peut être consulté aux heures et jours réguliers d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville situés au 953, Rue Principale à Saint-Stanislas, entre 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au jeudi.

Donné à Saint-Stanislas, ce 14 janvier 2026,

  
Caroline Gagnon,  
Directrice générale et greffière-trésorière